



Prescription invalidation permis ?

Par Irene

Bonjour,

Voici ma situation résumée : en 2012, en permis probatoire, je suis contrôlée avec un taux d'alcool qui me vaut 6 points en moins, ce qui entraîne l'invalidation de mon permis (probatoire). Depuis lors, je n'ai pas encore pu repasser le permis pour raisons financières. J'ai entamé plusieurs fois les démarches de visite médicale et de tests psychotechniques (réussis chaque fois), mais ils sont arrivés à expiration (1 an pour la visite, 2 pour les tests) avant que j'ai les fonds pour repasser le permis.

Je me pose une question: existe-t-il une forme de prescription pour les infractions de ce type ? Un délai au terme duquel, et via peut être une démarche avec un avocat, on peut débloquer la situation ?

Je n'entends pas claquer des doigts et retrouver mon permis comme ça, mais je me pose réellement cette question, puisque l'infraction remonte à 2012.

Merci d'avance pour vos réponses

Par Me SEBAN

Bonjour,

Malheureusement non, vous n'avez d'autres choix que de repasser votre permis de conduire.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

[url=http://www.maitreseban.fr]http://www.maitreseban.fr[/url]

[url=http://www.maitreseban.fr]avocat permis de conduire[/url]

Par janus2

Bonjour,

Votre permis ayant été invalidé, vous n'avez d'autre possibilité que de le repasser. Ce n'est pas une mesure provisoire qui pourrait donc prendre fin, mais une mesure définitive. De quelle prescription pensez-vous pouvoir bénéficier ? Si vous attendez 30 ans, vous n'aurez toujours pas de permis si vous ne le repassez pas...